

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

AMENDEMENT

N ° II-CF811

présenté par

Mme Provendier, Mme Racon-Bouzon, M. Raphan, Mme Tamarelle-Verhaeghe, Mme Piron,
M. Touraine, Mme Françoise Dumas, Mme Jacqueline Dubois, M. Baichère, M. Bouyx,
Mme Atger, Mme Khedher, M. Haury, Mme Dupont, Mme Toutut-Picard, M. Claireaux,
Mme Degois, M. Vignal et M. Rebeyrotte

AVANT L'ARTICLE 33

Mission « Cohésion des territoires »

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.